

6 July 4 1 CC Extrait 84-8 13

DÉPARTEMENT
de la
Normandie-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de Royan

ARRONDISSEMENT
Bayonne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 Juillet 1953 195

OBJET :
Restoration de l'école
Architecte
3053

Le 5 **Juillet** 1953, le Royan du mois
d' , le Conseil Municipal de

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
BRUSSET Max, Député Maire

M. en session { ordinaire
2 Juillet 1953 { extraordinaire

d'après convocations faites le 195

étaient présents MM. **BRUSSET, DESMAYES, SEIGNER, REUTIN,**
CASEREAU, GAYSSSEL, BERGONNY, DUPONT, BORGEO,
PARRAU, OLLIVAUD, POUJAT, CHEVREUILAN, FOUCHÉ, GUIGHACUA,
SIMON, LAFAGE, MERTEAU, OCUNIL, CHAMUT, LARTAUD,
BOURDELLIS, LAURENT, BOUILLONNEAU.

NOMBRE
de
conseillers municipaux
pris part au vote :

DATE
d'affichage, à la porte
mairie, du compte
rendu de la séance :

Représentés par M. Rogowski
Absents : MM. par M.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du **Conseil.**

M. , ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. Regalo fut l'architecte choisi pour restaurer
le Collège, reconstruire et aménager l'hôpital Lalakoff,
construire et aménager la maison du Directeur de l'Hôpital.

Un contrat initial (175.000 frs) et l'avant du
7 Fev. 1953 (1.325.000 frs) ne permettant pas de payer le
montant des honoraires correspondant aux travaux exécutés
en cours d'achèvement.

Sur la proposition de la Commission des Travaux, et
de la Commission des Services Finances, le Conseil décide
d'autoriser M. le Maire à signer avec M. Regalo un second a-
vant de montant de 1.700.000 frs le total des engagements

APPROUVE

La Rochelle, le 24 Aout 1953

Le Préfet

Signé : R. HOLVECK

Fait et délibéré à ~~Noyan~~
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. ~~les membres présents.~~

N'ont pas signé : MM.

le vote a eu lieu au
en public, établir à
ite la désignation de
vote (Art. 51 de la loi
avril 1884).

mentionner à la suite
se qui les a empêchés
gner (Art. 57 de la loi
icipale).

2° AVENANT A CONTRAT D'ARCHITECTE

METRE : M. Max BUISSET, Député Maire de Royan
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 Juillet
1953

ET : M. BASALO Louis, Architecte, boulevard de Cordouan, à Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Le montant du contrat d'architecte de M. Basalo Louis du 7.8.47, (approuvé le 21.8.47) modifié par un premier avenant du 7.1.52 (approuvé le 19.1.52) est porté à la somme de trois millions deux cent mille frs (3.200.000 frs), en raison des travaux supplémentaires effectués au Collège, de la reconstruction de l'hôpital Malaisoff et de la construction de la maison du Directeur de l'Hôpital.

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Soit : montant initial du 7.8.47 | 175.000 frs |
| 1er avenant du 7.1.52 | 1.325.000 frs |
| présent avenant | <u>1.700.000 frs</u> |
| TOTAL : | 3.200.000 frs |

ARTICLE 2 - Le présent avenant est exempt des droits d'enregistrement en application de l'art. 69 de la loi du 26 Octobre 1946 sur les dommages de guerre.

Royan, le 17 Juillet 1953

L'Architecte,
Signé : Basalo

Le Député Maire,
Pr le Député Maire
Adjoint Délégué
Signé : JJ.CASTEINAU



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 29 Aout 1953
L'Adjoint Délégué,



Reuter